

J. Duquangc
Maire

L'an mil huit cent quarante six, le quatre janvier à midi, le
Conseil municipal de la commune de Combiers réuni extraordinairement au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r le Maire, en suite de la
circulaire de M^r le préfet de la Charente, pour élire trois de ses membres
qui doivent composer la commission appelée à mettre son avis sur les
réclamations qui pourraient être présentées sur la confection des listes de
électeurs communaux de cette commune; Le dit conseil municipal étant
réuni au nombre de Sept, a élu à cet effet, à la majorité absolue des
suffrages, Messieurs Pierre Nauge, Derins Jean Jean et Pierre
Badaillez pour former la commission dont il s'agit.

fait et arrêté à la Mairie de Combiers, le jour, mois et an surdits.
Les membres présents ont signé après lecture faite, excepté Jacques Chabasse
qui a déclaré ne le savoir faire de ce par nous interpellés.

~~Mauger~~ Derins J. J. J. Sabielle
Badaillez
Duquangc
Maire